

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE  
DE CANALISATIONS D'ÉVACUATION  
D'ASSAINISSEMENT –  
PARCELLES B 46 ET 964 –  
COMMUNE DE SERS

Direction Ressources - Secrétariat  
des assemblées  
Numéro : 2021-D-237  
SG - LRM

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ☐ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ☐ VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020, portant délégation d'attributions du conseil au Président,
- ☐ VU, l'arrêté n° 26 du 11 août 2021 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Thierry HUREAU en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention de servitude de passage de canalisations d'évacuation d'assainissement passée avec :

- Madame Annick ANDRIEUX, demeurant route du Chauffour à SERS,
  - Monsieur Dominique ANDRIEUX, demeurant 19 rue Georges Brassens à SOYAUX,
  - Monsieur Patrick ANDRIEUX, demeurant chemin des Carrières à SERS,
- sur les parcelles cadastrées B 46 et 964, situées à Sers.

**Article 2** – GrandAngoulême réalisera une réfection en calcaire à partir de la route du Chauffour afin de créer un chemin d'accès, en compensation de l'établissement de la présente convention pour servitude de passage.

**Article 3** – Cette servitude de passage fera l'objet d'une publication au Service de la Publicité Foncière compétent aux frais de GrandAngoulême.

**Article 4** – Les crédits nécessaires pour les frais d'actes sont inscrits au budget annexe assainissement – article 6227.

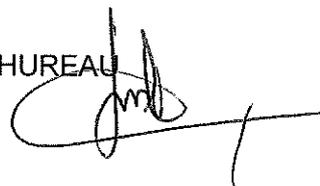


**Article 5** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **31 AOUT 2021**

P/Le Président,  
Le Conseiller délégué, membre du bureau,

Thierry HUREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TH' followed by a long horizontal stroke.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **- 1 SEP. 2021**  
Publié ou notifié  
Le **- 1 SEP. 2021**

